

PREFET DE LA MANCHE

PREFECTURE

Direction de l'action économique et de la coordination départementale  
Bureau de la coordination des politiques publiques et des actions interministérielles  
Affaire suivie par Mme CALLET

***EFFACEMENT DES BARRAGES  
DE VEZINS ET LA ROCHE QUI BOIT***

***Comité de pilotage du lundi 5 mars 2012***

\*\*\*\* \* \* \* \*\*\*\*  
\*

Assistaient à cette réunion sous la présidence de M. le préfet :

M. Christophe Marot, secrétaire général,  
M. Jean-Marc Giraud, sous-préfet d'Avranches,  
M. Jean-Marc Michel, directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature, ministère du développement durable,  
M. Thomas Petitguyot, chef de bureau à la direction de l'eau et de la biodiversité, ministère du développement durable,  
M. Guenhaël Huet, député maire d'Avranches,  
M. Philippe Bas, sénateur,  
M. Jean-Karl Deschamps, vice-président du conseil régional,  
M. Jacky Bouvet, conseiller général de Saint Hilaire du Harcouët,  
M. Louis Desloges, conseiller général d'Isigny le Buat,  
M. Erick Goupil, maire d'Isigny le Buat  
M. Serge Saliot, maire-adjoint de Saint Laurent de Terregatte,  
M. Daniel Sanson, maire délégué de Vezins,  
M. Eugène Lemonnier, maire délégué des Biards,  
M. Franck Audouard, syndicat mixte Pays de la Baie du Mont Saint Michel,  
M. Michel Thoury, président de la commission locale de l'eau du SAGE Sélune,  
accompagné de Mme Aurélie Joué, SAGE Sélune et M. Jean-François Balland, SMAEP Baie Bocage,  
Mme Anne-Marie Zigmant, DATAR Haute et Basse Normandie,  
M. Dominique Mandouze, directeur départemental des territoires et de la mer,  
MM Rémy Brun et Patrice Robin, direction départementale des territoires et de la mer,  
M. Bertrand Cagneaux, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,  
MM André Berne et Thierry Lefèvre, agence de l'eau Seine Normandie,  
M. Roger Souquière, EDF,  
M. Jean-Pierre Le Bihan, directeur de la direction de l'action économique et de la coordination départementale  
Mme Véronique Naël, chef du bureau de la coordination des politiques publiques et des actions interministérielles, assistée de Mme Caillet.

Etaient excusés :

M. Jean Bizet, sénateur,  
 M. Laurent Beauvais, président du conseil régional,  
 M. Jean-François Le Grand, président du conseil général,  
 M. Henri-Jacques Dewitte, conseiller général de Ducey,  
 M. Patrick Delaunay, maire de Saint Laurent de Terregatte,  
 Mme Michèle Rousseau, agence de l'eau Seine Normandie.

### 1) Intervention du préfet

M. le préfet rappelle, en premier lieu, qu'il est chargé de mettre en œuvre la décision ministérielle de 2009 d'effacement des barrages de la Sélune. La présente réunion intervient après celle qui s'est tenue le 16 février au cabinet de la ministre de l'écologie en présence d'une délégation d'élus. Au cours de cet échange, un point sur l'état d'avancement du dossier a été présenté et des mesures nouvelles annoncées en ce qui concerne notamment le calendrier et l'accompagnement des actions en matière de développement économique.

M. Huet souligne que la majorité des élus continuent de manifester leur opposition à la décision prise par le ministère. Il se déclare choqué par la parution du compte-rendu du COPIL du 16 décembre le lendemain de la réunion du 16 février et s'interroge sur cette coïncidence, ainsi que sur les déclarations du cabinet Etheis qui souligne le manque d'implication des élus.

M. le préfet précise, en ce qui concerne le compte-rendu du 16 décembre, qu'il n'y a eu, en aucun cas, volonté de provocation de la part des services de l'Etat qui agissent dans un souci de transparence. La DDTM, comme les autres services de l'Etat, mettent en ligne le maximum d'éléments depuis la remise en place du portail Internet des services de l'Etat après piratage.

Il souhaite que cette réunion permette de mieux percevoir la réalité du préjudice qui serait porté au territoire et à la population avec la décision d'arasement. Pour l'instant, il estime que les habitants ont beaucoup de mal à se projeter dans l'avenir sans doute à cause de la vidange malheureuse de 1993 et regrette la disproportion qui existe entre l'opposition qui s'exprime et les enjeux réels de ce dossier. La réunion du 16 février a apporté des éléments importants et concrets.

Pour M. Goupil, le compte rendu de la réunion du 16 décembre n'est pas objectif. Il considère que le cabinet Etheis outrepassé ses droits en jugeant le manque d'implication des élus et demande que ces termes soient retirés du compte rendu. Par ailleurs, il rappelle que, depuis deux ans, la direction de la Mazure, en lien avec les élus d'Isigny, a soumis un projet à l'Etat sans aucune réaction de la part de ce dernier. Il s'interroge sur la volonté de la DDTM et du cabinet Etheis de travailler sur les projets de la Mazure.

Le préfet souligne que le compte rendu n'a pas pour but de blesser qui que ce soit et donne son accord pour apporter les corrections nécessaires.

M. Bas intervient à son tour pour confirmer l'implication des élus du Sud Manche sur ce dossier. La participation aux différents travaux ne veut pas dire pour autant acquiescement à l'arasement des barrages et les élus sont prêts à poursuivre leur action et à reposer inlassablement la question de cet arasement.

Si le maintien de la décision est irrévocable, il demande que celle-ci soit appliquée de manière exemplaire. Beaucoup de questions se posent, même si la réunion du 16 février a apporté un certain nombre d'avancées. Il considère que le dossier doit être approfondi pour pouvoir démontrer que des réponses pertinentes sont apportées tant sur le plan économique que sur le développement touristique.

## **2) Intervention de M. Jean-Marc Michel**

M. Michel indique que, sur ce dossier très important pour le ministère, l'exemplarité doit être recherchée dans tous les actes à mener et les réflexions à entreprendre ensemble.

Il confirme l'engagement de l'Etat en matière de développement d'une hydroélectricité durable cohérent avec la restauration des milieux aquatiques. L'arasement de ces 2 ouvrages de faible puissance hydroélectrique répond à l'engagement du Grenelle de rétablir la continuité écologique de ce fleuve côtier, un des tous premiers bassins à saumon de France et secteur d'action prioritaire du ministère en faveur de la restauration des populations d'anguilles.

Les collectivités sont fortement impliquées dans cette préservation et l'Etat est prêt à participer au développement territorial de la vallée. Afin de mieux partager l'information sur les enjeux, l'intérêt et la justification de ce projet, et tels qu'ils ont été présentés aux élus par le cabinet de la ministre le 16 février, un document a été rédigé et est remis en séance. Ce document, un peu technique, n'est pas définitif et M. Michel souhaite recevoir les remarques des élus sur son contenu et des corrections y seront apportées.

Les services du ministère souhaitent qu'une collaboration exemplaire soit menée avec les élus pour que le projet de développement du territoire soit le plus opérationnel possible et le plus adapté aux besoins de la population. Au-delà des moyens financiers, les moyens humains doivent être les mieux coordonnés possibles. La CLE a déjà fait des propositions et l'échange doit se poursuivre pour construire l'avenir de la rivière en même temps que celui du territoire.

L'Etat s'est engagé à porter la première étape au travers du schéma de développement du territoire de la vallée. Le bureau d'études doit pouvoir, à nouveau, rencontrer les différents partenaires pour achever sa mission sur des propositions opérationnelles et partagées. Les compétences du bureau d'études doivent être mobilisées pour aboutir sans hésitation.

Par ailleurs, la fin de concession va être notifiée sous la forme d'un refus à la demande de renouvellement. Un mandat de gestion sur l'ouvrage de Vezins permettra d'assurer son exploitation par EDF dans les conditions nécessaires à la sécurité publique jusqu'à l'achèvement de la vidange. Ces actes sont en cours de finalisation et seront prêts pour être signés d'ici trois semaines. De plus, une revue de sûreté devra être effectuée, en 2013.

En ce qui concerne les moyens financiers, le projet comportera trois parties :

- le démantèlement des ouvrages, estimé à 5 M€,
- la renaturation de la rivière et de la vallée de Saint-Hilaire à la Baie, estimée également à 5 M€,

- les projets d'accompagnement économiques, pour lequel l'Etat s'engage avec l'Agence de l'eau à mettre en place une enveloppe minimale de 5 M€ dont environ 2 M€ disponibles immédiatement pour un projet sur la Mazure.

A la question de M. Goupil qui demande des précisions sur la contribution de l'opérateur, M. Michel répond qu'un fonds de concours a été élaboré avec l'Agence de l'eau Seine Normandie. Une étude est par ailleurs en cours sur l'estimation du chiffre d'affaires réalisé par EDF durant les années d'exploitation postérieures à l'échéance normale de gestion afin de déterminer les éventuels bénéfices qu'EDF pourraient allouer au projet.

M. Huet considère que les réponses apportées aux problèmes d'inondation ne sont pas satisfaisantes pour les communes de Ducey et Poilley où la population est fortement sensibilisée sur ce point. Il estime que, dans l'ensemble, le dossier est insuffisamment préparé et notamment, en ce qui concerne son financement. Il craint que les chiffres avancés soient largement sous-estimés et que le projet pourrait dépasser les 30-35 M€ annoncés actuellement, la vidange s'élevant déjà à environ 20 M€. Les compensations économiques sont très insuffisantes sur le projet de la Mazure et la renaturation de la vallée.

M. Berne souligne que le coût est assumé en grande partie par l'Agence de l'eau et qu'il sera, en tout état de cause, moins important que le montant des amendes fixé par la commission européenne pour non-respect de ses directives. Il précise qu'un fonds de concours sera créé par l'Agence de l'eau sur la base d'1 M€ qui pourra être alimenté par d'autres partenaires. Ce fonds pourrait, toutefois, difficilement servir à des opérations économiques.

M. Deschamps observe qu'il est question des aspects touristiques mais que l'agriculture est totalement oubliée de ce projet alors que les problèmes de l'eau ne pourront être traités sans associer la profession à la réflexion.

En ce qui concerne la renaturation, il remarque que des montants financiers sont avancés sans connaître le résultat des études engagées et sans avoir fait référence à d'autres opérations du même type. Cette question est pourtant fondamentale car la participation de l'Etat pourra être jugée acceptable si les 5 ou 15 M€ annoncés correspondent à un fort pourcentage du coût global du projet, à l'inverse, la situation sera préoccupante. Il constate que les collectivités ne sont pas prêtes à participer, ne souhaitant pas financer une décision dont elles ne sont pas responsables. Il regrette également que la décision d'arasement ne s'accompagne pas de mesures significatives en matière d'énergies renouvelables.

M. Thoury considère que le pays de Terregatte est oublié de ce projet alors que des hébergements touristiques existent et se trouveront impactés.

En tant que président de la commission locale de l'eau, il note que tout ce qui se produit sur le bassin versant doit être examiné par la CLE. Il précise qu'une ligne budgétaire a été créée depuis 2009 par l'Agence de l'eau, représentant un budget de 30 à 50 M€.

M. Thoury rappelle, par ailleurs, que le Sage de la Sélune a acté l'arasement des deux barrages arrivant en fin de concession et que tous les partenaires associés ont signé un contrat global prévoyant cet arasement. Il souligne également que des études ont déjà été menées permettant d'avoir une connaissance assez précise des boues.

M. Goupil s'interroge sur le devenir des sédiments pour beaucoup contaminés et sur leur utilisation comme amendement des terres locales. Il est réservé quant à l'implication des agriculteurs sur une telle hypothèse.

M. Bas s'interroge sur le coût financier bien qu'il comprenne que des chiffres précis ne peuvent être fournis dès à présent. Il voudrait cependant obtenir l'assurance totale et ferme que ce projet, quel qu'en soit le coût, sera effectué de manière exemplaire. Par ailleurs, il souhaite connaître le calendrier de présentation de l'étude sur les inondations afin de pouvoir en débattre.

M. Michel précise que le nouveau calendrier arrêté par le cabinet de la ministre a justement tenu compte des différentes problématiques de ce dossier et redonné un temps supplémentaire. Il souligne que le cabinet Etheis va poursuivre sa mission, et les différentes études et la mise en œuvre des principaux projets d'accompagnement se dérouleront jusqu'en 2015. Ces trois années sont donc à mettre à profit pour développer des projets communs et il est souhaitable que ces projets soient au service du territoire et complètent le projet de renaturation de la vallée.

### 3) Présentation de l'état d'avancement des différentes études

M. Brun fait un bilan des différentes études en cours ou à mener et présente un diaporama (ci-annexé).

#### *Etude « contamination des sédiments »*

Il n'est pas relevé de risques sanitaires, mais potentiellement des risques environnementaux existent. Il reste un point à vérifier au niveau de l'Yvrande. Les conclusions de cette étude ne sont pas encore définitives mais semblent toutefois plutôt favorables. Le point principal sera de gérer correctement la vidange.

#### *Etude « filière eau potable »*

L'étude est achevée et les travaux ont démarré pour une mise en service des installations en 2013. Les coûts de fonctionnement de l'usine ne seront pas affectés.

#### *Etude « état initial de l'environnement »*

L'étude est achevée. Elle a notamment permis de déterminer les points pour lesquels des recueils de données complémentaires sont à programmer dont la recherche de métaux lourds en baie du Mont-Saint-Michel. Cette étude intègre une proposition de programme de suivi des opérations.

#### *Etude « expertise inondation »*

Le discours s'avère contradictoire sur le rôle des barrages et, à l'heure actuelle, la première phase de l'étude en cours a mis en évidence des incohérences entre les différentes données disponibles, ne permettant pas de conclure quant au rôle réel des ouvrages. Le report du calendrier va permettre de finaliser l'étude actuelle et, si nécessaire, d'engager des investigations complémentaires sur ce thème.

M. Souquière précise que chaque crue représente un événement différent et nécessite une gestion également différente. L'expertise a pour but d'examiner la situation avec l'arasement des barrages. Il souligne, de plus, que les barrages n'ont pas un effet d'écrêtement des

crues. Il rappelle également que le rôle de l'exploitant est de ne pas aggraver la valeur du pic de la crue.

M. Huet considère qu'un bilan avantages-inconvénients des barrages aurait dû être effectué et demande que cette évaluation soit réalisée en matière de crues.

Selon M. Thoury, les études menées ont démontré que ce sont les zones humides qui ont été supprimées qui ont un effet sur les inondations et non les barrages.

#### *Etude « projets »*

Ce point est loin d'être terminé et concerne deux maîtres d'ouvrage, l'Etat pour Vezins et EDF pour La Roche qui Boit. Les projets comprennent la vidange des retenues, l'effacement physique des ouvrages et la renaturation de la vallée.

Les deux maîtres d'ouvrage ont décidé de s'associer pour présenter un seul projet.

La partie vidange est étudiée par les équipes d'EDF avec des technologies innovantes. Lors de sa réunion du 16 décembre, le comité de pilotage a approuvé la réalisation d'un test pour étudier la faisabilité de l'opération envisagée.

La partie démantèlement est confiée à un maître d'œuvre choisi en commun par les deux maîtres d'ouvrage. En parallèle, une étude diagnostic amiante est lancée comme pour tout ouvrage à déconstruire.

#### *Etude économique*

Le diagnostic est achevé. Le document complet sera disponible sur le site Internet des services de l'Etat. M. Brun rappelle que le bureau d'études Etheis a pour mission, au-delà de ce diagnostic, d'apporter une vision critique de la situation pour, ensuite, permettre la construction des projets.

L'annonce de crédits d'étude, suite à la réunion du 16 février, va permettre de mobiliser un bureau d'architecture pour œuvrer sur le site de la Mazure.

M. Goupil juge nécessaire, pour avancer sur ces projets, qu'une rencontre soit rapidement organisée entre le bureau d'études, la Mazure et les services de l'Etat. Il constate que les élus sont toujours en attente de propositions pour aboutir à une évolution de la Mazure mais rappelle que ce site de loisirs n'est pas le seul sur le secteur.

M. Bouvet souhaite une analyse globale sur l'ensemble des activités existantes sur les deux retenues.

M. Thoury constate que la vidange n'aura pas lieu en 2013.

M. Michel souligne qu'au minimum, une visite décennale devra cependant avoir lieu.

M. Cagneaux précise que la question est actuellement en cours de réflexion, la DGPR, compétente en matière de sécurité publique, n'ayant pas encore fait connaître sa position.

M. Michel précise que des questions sont encore en suspens auxquelles il faudra apporter des réponses techniques aussi bien sur les études préalables que sur les opérations de développement. Il veillera à la bonne coordination des différentes directions du ministère concernées par ce dossier.

### 5) Conclusions de M. le préfet

M. le préfet précise que le document questions-réponses présenté en séance peut être amendé par les remarques des membres du comité. Il souhaite pouvoir présenter à la population, de manière plus littérale, l'objectif de cette opération et son intérêt global pour qu'elle se l'approprie. L'apport de personnes qualifiées est primordial pour aller au contact de cette population.

Il a, par ailleurs, retenu :

- le rendez-vous à prévoir, dans les plus brefs délais, avec la Mazure,
- le rétablissement du contact avec le cabinet d'études Etheis,
- que la participation des élus aux diverses réunions ne vaut pas adhésion de leur part au projet,
- que l'abaissement du plan d'eau ne sera pas effectif avant 2015.

Il constate que le desserrement du calendrier permettra de travailler plus sereinement sur ce projet.

M. Huet note la rédaction de deux documents, l'un technique et l'autre littéral, avec la possibilité pour les élus d'y proposer des amendements et s'interroge sur leur diffusion sur le site Internet.

M. le préfet souligne que le communiqué de presse et le compte rendu de la réunion du 16 février sont communicables. Par contre, les documents en phase de rédaction ne le seront pas dans l'immédiat.

Le président,



Adolphe COLRAT